

## Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Cautionnement.** Condition de l'annulation de l'engagement de la caution pour erreur sur la solvabilité du débiteur  
**Propriété.** Règles d'appropriation des vestiges archéologiques
- 6 ENTREPRISE**  
**Sociétés par actions.** Publication de l'ordonnance portant transposition de la directive « Women on boards »  
**Ouverture et extension des procédures collectives.** Exclusion de la responsabilité du dirigeant pour insuffisance d'actif en cas de simple négligence
- 9 FISCAL**  
**Procédure fiscale.** DMTG : l'Administration peut changer de motivation pour justifier la pénalité
- 10 RURAL**  
**Baux ruraux.** Conditions de la résiliation du bail pour mise à disposition d'une société des parcelles louées
- 11 PROFESSION**  
**Notaires.** Auto-saisine pour avis de l'Autorité de la concurrence pour dresser un bilan de l'application de la loi *Croissance*

## À LA Une

### Précisions concernant le formalisme de la cession des titres des sociétés par actions

**P**ar un important arrêt du 18 septembre 2024, la Cour de cassation admet que le formulaire fiscal *Cerfa* n° 2759 peut valoir ordre de mouvement des titres d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), à condition d'être signé du cédant et de comporter toutes les informations nécessaires pour inscrire la cession sur le registre des mouvements de titres de la société. Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse. > **LIRE P. 1**